Listen to this article

Le corps humain avec ses différentes dispositions est comme un corps législatif. Le vote ou la décision de ce corps est sa volonté, ainsi le vote ou décision de notre esprit est la volonté. Lorsque nous ne connaissions pas mieux, notre suffrage était pour le péché, mais quand la lumière se fit, nous décidâmes en nous-mêmes de chasser l'esprit charnel et de choisir l'esprit de Christ, pour être des nouvelles créatures, dominées par le nouvel esprit. Si nous disons que la vieille volonté mourut quand la volonté de Christ entra, il est juste de dire aussi que la vieille volonté se relève de la mort quand nous retournons « aux pauvres ou misérables rudiments» (Gal. 4: 9) du monde.

Quelles sont les influences qui raniment la vieille volonté? Elles sont appelées les choses de la chair. Si nous vivons selon la chair, nous mourrons comme nouvelles créatures (Rom. 8:13). Nous obéissons à la volonté de la chair lorsque nous permettons aux désirs charnels auxquels nous avions renoncé, desquels nous nous étions affranchis, de revenir, de gouverner, de nouveau, de régler les influences de notre esprit. Si nous faisons cela le nouvel esprit est mort et le vieil esprit ou vieille volonté se relève; il se relève si nous cherchons à faire la volonté de la chair au lieu de faire la volonté de Dieu, si nous mettons dans notre esprit les choses terrestres au lieu des choses célestes, etc.

Pendant notre carrière terrestre la créature nouvelle engendrée du St. Esprit n'a qu'un corps ou organisme charnel par lequel elle agit. Le corps n'est pas, pour commencer, tout à fait sous le contrôle de la nouvelle volonté. C'est le devoir de la nouvelle volonté de gouverner le corps et de l'amener à une complète sujétion, même jusqu'à la mort. Quand la nouvelle créature sera victorieuse, elle recevra le corps que Dieu se propose de lui donner. Par son opposition au péché, la nouvelle créature montre sa fidélité à Dieu, son accord avec la justice. Dieu juge cette nouvelle créature, non d'après la chair, mais d'après la volonté. Si la chair a la victoire sur la nouvelle volonté et tombe, cela ne signifie pas que la nouvelle

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

volonté est morte, mais qu'elle n'a pas veillé.

Dans un cas semblable, le Seigneur, au bon moment, sait juger cette nouvelle volonté indigne des plus hauts honneurs, parce qu'elle n'a pas gardé le corps assujetti et sacrifiant ses intérêts terrestres. Si elle persiste dans cette voie, la nouvelle volonté deviendra si faible et la chair si forte que la nouvelle volonté s'éteindra graduellement et finira par cesser d'exister. L'apôtre Jean dit que ces nouvelles créatures doivent se garder elles-mêmes afin que *« le malin ne les touche point* » (1 Jean 5: 18). Et encore: *« Celui qui est engendré de Dieu ne pèche point»,* aussi longtemps que la semence de Dieu demeure en lui. En d'autres termes, aussi longtemps que l'esprit, la volonté est tenue assujettie à la volonté divine, cette volonté ne peut pas intentionnellement, volontairement et le sachant, faire ce qui est opposé à la volonté de Dieu, tout comme une personne ne peut pas aller du côté du nord et du côté du sud en même temps.

Par manque de connaissance, ou pour une autre raison, la nouvelle nature peut tomber dans une léthargie pour un temps.

Nous croyons qu'il est des cas où des personnes engendrées du St. Esprit ont reculé quant à leur zèle et à leur obéissance à la nouvelle volonté, à cause d'un manque de nourriture spirituelle, d'un manque de connaissance, d'un manque d'évaluation des choses qui peuvent fortifier la nouvelle nature, « l'édifier dans la très sainte foi». Quelquefois, c'est l'ignorance et la superstition qui causent la perte de leur zèle. Il peut arriver que la nouvelle volonté ne soit pas morte, qu'elle n'ait pas laissé

la chair se relever entièrement. Si la nouvelle volonté se soumet et permet à la vieille volonté de suivre sa propre voie, sa conduite peut être digne de blâme par manque de nourriture spirituelle comme nous l'avons vu. De telles personnes peuvent être ramenées par une meilleure compréhension de la parole de Dieu, par plus de connaissances; il se peut aussi que de nobles chrétiens soient renversés pour avoir laissé dormir leur nouvel esprit un petit moment. L'apôtre nous donne

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

l'avertissement suivant: *« Je tiens mon corps assujetti.» «N'abandonnez pas le rassemblement de vous-mêmes». « Edifiezvous vous-mêmes sur votre très sainte foi.»* — 1 Cor. 9:27; Hébr. 10:25; Jude 20.

Lorsque quelqu'un, après avoir été engendré du St. Esprit, a volontairement, et intentionnellement adopté de nouveau la vieille vie de péché, alors, il est, selon l'apôtre *«deux fois mort et déraciné* » (Jude 12). La racine avec laquelle il fut engendré est périe; il est sous la condamnation de la seconde mort, pour laquelle il n'y a plus de sacrifice offert pour les péchés (Hébr. 10 : 26). Quand il s'est présenté à Dieu et fut accepté par les mérites de Christ, la nouvelle volonté fut reconnue de Dieu et il fut engendré de l'Esprit. Les vieilles choses étaient passées, toutes choses étaient devenues nouvelles; son corps n'était pas nouveau, il avait une nouvelle volonté; sa vieille volonté est revenue à la vie et a progressé en croissance.

La nouvelle volonté ne peut pas pécher si elle reste une nouvelle volonté.

En perdant la volonté divine et en acceptant la volonté de la chair, la nouvelle créature peut commettre le péché qui conduit à la mort. Cela ne veut pas dire que la nouvelle volonté, toujours en accord avec Dieu, peut pécher. Si la volonté pèche, elle a cessé d'être une nouvelle volonté. Si l'on ne se détourne pas volontairement de Dieu, l'on ne commettra jamais le péché qui mène à la mort. La perte de cette semence de l'esprit qui nous conduit à faire ce qui plaît à Dieu est le pas qui mène de la condition de vie à la condition de mort. Nous n'avons pas eu encore la nouvelle vie dans sa plénitude; nous pouvons en perdre l'esprit, le nouvel esprit. Si nous perdons cet esprit, nous perdons tout.

Il y eut un moment où l'Eternel nous accepta et où nous fûmes engendrés du St. Esprit, ainsi, en ce qui concerne la seconde mort, il faut qu'il y ait un moment où elle prend place. De même si nous apprenons à connaître la volonté du Seigneur, nous arrivons graduellement à offrir nos corps en sacrifice vivant. Puisque cette œuvre est graduelle, nous pouvons supposer que la rétrogradation, l'éloignement du Seigneur soit graduel. Un reniement soudain ne semble pas probable et ne serait pas d'accord avec les déclarations de l'Ecriture. La chute est une rétrogradation

progressive, un éloignement du Dieu vivant et de notre alliance avec Lui. Cela peut n'être pour commencer qu'un éloignement de l'arrangement par lequel nous avons fait notre alliance de sacrifice avec le Seigneur. Cet éloignement peut devenir de plus en plus grand jusqu'à ce qu'il devienne une défiance de Dieu, un péché délibéré et volontaire.

Tomber est une chose, mais pécher volontairement en est une autre. Le juste peut tomber plusieurs fois et se relever. Nous qui sommes spirituels, nous pouvons arriver à redresser celui qui tombe, prenant garde à nous-mêmes de peur que nous ne soyons aussi tentés (Gal. 6: 1). Ces chutes ne sont pas celles indiquées comme étant le péché qui conduit à la mort. La condition de seconde mort, selon les Ecritures, d'après notre compréhension, implique un entier abandon de l'individu par le Seigneur, sa descente vers une destruction sans espoir, de laquelle il n'y a pas de résurrection. Mais personne ne peut arriver à cette condition sans avoir abandonné le Seigneur délibérément et volontairement, sans avoir reçu des châtiments dans le but de le ramener, de l'empêcher d'entrer dans cette condition.

Apres l'engendrement, l'œuvres de transformation du caractère commence.

Notre engendrement comme nouvelles créatures se fait au temps où nous faisons une pleine consécration de notre vie à Dieu et où nous acceptons les mérites de Christ comme nécessaires pour couvrir nos imperfections. L'acceptation par Dieu de notre consécration est manifestée par le don qu'il nous fait du St. Esprit dont parlent les Ecritures, un engendrement par le St. Esprit. L'œuvres suivant cet engendrement est le renouvellement de l'esprit. Soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, afin que vous éprouviez ce qui est bon, agréable à Dieu, sa volonté parfaite (Eph. 4: 23). L'apôtre ne parlait pas ici au monde, aux pécheurs, à quelqu'un d'autre qu'à des frères; la volonté de ces frères avait été renouvelée, mais il fallait encore amener chacune de leurs pensées à être en accord avec la volonté de Dieu en Christ. Nous devrions, pour la première chose, bien nous mettre dans l'esprit quelle est la bonne volonté de Dieu, quelle est sa volonté concernant notre justice, la justice à suivre: nous devrions nous mettre dans l'esprit ce qui lui est agréable, et aussi quelle est sa parfaite volonté (Rom. 12: 1, 2). Ce

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

développement graduel doit se faire en ceux qui sont engendrés de l'Esprit; ceux qui sont ainsi amenés graduellement au but seront membres de la classe de l'Epouse, rendus parfaits dans la première résurrection. Sur ceux-là, la seconde mort n'a pas de pouvoir, mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ et régneront avec lui mille ans. — Apoc. 20: 6.

Nous ne devons pas penser que la conduite de quelqu'un peut être la cause de la perte d'une autre personne dans la seconde mort, sans coopération de celle-ci. Personne ne peut s'interposer entre Dieu et nous, pour nous séparer de lui. L'apôtre dit: «Qui nous séparera de Christ?» (Rom. 8 : 35) Quelle que soit l'influence que nous exercions, elle sert à aider les autres ou à leur nuire. Rien, dans l'exemple d'un autre ne peut donner la vie éternelle, mais les actes de l'exemple d'une personne peuvent aider une autre personne, et s'ils peuvent aider, ils peuvent aussi faire du mal.

Notre exemple peut-il conduire quelqu'un dans la seconde mort?

La question se pose donc: de quelle manière l'exemple d'un frère peut-il faire tomber un autre

133 Octobre 1911

frère à tel point qu'il pourrait aller à la seconde mort ? Si quelqu'un peut être influencé par un autre au point de laisser violer sa conscience, il peut ainsi entrer sur la voie qui l'éloigne de la justice. Cela peut être une très petite chose pour commencer, mais bientôt elle conduira au péché. Nous devrions prendre tellement garde à nos actions et à nos paroles que les autres en soient fortifiés et que leurs consciences en deviennent plus délicates; nous devrions, aussi loin que possible, les aider dans le droit chemin.

L'apôtre parle de notre liberté devenant une pierre d'achoppement pour ceux qui sont faibles. *«Si quelqu'un te voit, toi qui as de la connaissance assis à table dans un temple d'idoles, sa conscience à lui qui est faible ne sera-t-elle pas enhardie à*

manger les choses sacrifiées à l'idole» (1 Cor. 8: 10)? Ainsi nous pouvons, non intentionnellement peut-être, ne pas faire le bien que nous devrions faire et plus que cela, nous pouvons encore faire du mal quand nous ne sommes pas avertis. Si la même langue peut maudire les hommes et louer Dieu (Jac. 3 : 9) combien nous devons faire attention de ne parler que de choses qui peuvent aider et élever, non de celles qui peuvent détruire ou blesser.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible